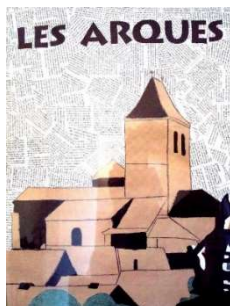


# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Communes  
de Les Arques

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

*L'an deux mille vingt, le 21 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Les Arques dûment convoqués se sont réunis aux Arques, sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques*

*Nombre de membres en exercice : 11*

*Date de convocation : 16 septembre 2020*

**Présents : Mesdames et Messieurs Jérôme Bonafous, Christelle Lacombe, Philippe Mousseau, Pascale Pierasco, Fabrice Redoules, Jérôme Bedes, Christian Sureaud, Birgitte Thyssen, Ine Van Der Horst, Roger Bourhoven et Sylvia Jouhanneau**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : Mme PIERASCO Pascale**

### I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 Juillet 2020 est approuvé avec 1 voix contre, et 1 abstention.

### II. DELIBERATION

#### **Désignation délégué AQUARESO – délibération ajournée c'est la communauté qui est compétente**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de proposer auprès de la communauté de communes communautaire 1 délégué titulaire suite à la démission de Monsieur Sureaud Christian auprès du syndicat Aquarésó.

Christelle LACOMBE se propose pour remplir cette fonction en tant que délégué titulaire, son mandat sera proposé au vote à la communauté de communes.

- MÊME SÉANCE -

#### **N°2020-24 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA)**

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient aujourd'hui de désigner les nouveaux délégués de la commune pour siéger au Comité syndical du SIFA.

Le SIFA a pour compétences, la capture et la mise en fourrière des chiens errants et des chats ainsi que la gestion technique et administrative des équipements de la fourrière animale sis Combe des Faxilières – 46 090 LE MONTAT.

Conformément à l'article 6 des statuts, chaque communes membres dudit Syndicat est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer au sein du SIFA les délégués suivants :

- Titulaire : Mme Christelle LACOMBRE
- Suppléant : Mme Birgitte THYSSEN

- MÊME SÉANCE -

### **N°2020-25 : Adhésion au CAUE du LOT – Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement du Lot**

Monsieur le Maire informe l’assemblée,

Institué par la loi sur l’architecture du 03 janvier 1977, le Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE) est un organisme public indépendant de conseil « à la disposition des collectivités (...) qui peuvent le consulter sur tout projet d’urbanisme, d’architecture ou d’environnement » afin d’en « promouvoir la qualité (...) avec le souci permanent d’adaptation aux particularités locales (...). »

Afin de bénéficier des conseils gratuits du CAUE, il est nécessaire d’adhérer à cet organisme public. L’adhésion annuelle pour une commune de moins de 700 habitants s’élève à 60€. Elle permettra à la commune d’être accompagné dans ses réflexions et ses démarches tant au niveau de l’aménagement de l’espace, des équipements publics ou privés que du patrimoine et du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents

- DECIDE d’adhérer au CAUE du Lot
- VALIDE le montant de la cotisation annuelle de l’adhésion pour la commune de Les Arques qui s’élève à 60€
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents concernant cette adhésion.

- MÊME SÉANCE -

### **N°2020-26 : Achat d’une parcelle cadastré AB n°157 comportant une grange dans le centre bourg de la commune de Les Arques.**

La parcelle cadastré section AB n°157, situé en bordure du centre bourg et jouxtant le parking public est mis en vente par un administré pour la somme de 90 000 €. Cette parcelle comprend une grange d’environ 140 m<sup>2</sup> à rénover sur une parcelle de 351m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 Voix Pour, 3 Voix Contre, 2 Abstention :

- DECIDE d’acheter le bâtiment sis sur la parcelle AB n° 157
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020
- CHARGE Monsieur le Maire d’accomplir toutes les formalités utiles pour la bonne réalisation des présentes

- MÊME SÉANCE -

### **N°2020-27 : Décision modificative DM n°1 – DM1**

Monsieur le Maire informe l’assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2020. En effet, le montant de l’opération « Four à Pain » a été reportée en montant HT en non en montant TTC. Il faut donc procéder à une augmentation de crédit sur l’opération afin de corriger ce manquement et procéder ensuite au réajustement de l’opération. La décision n’impacte pas la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide de modifier les inscriptions budgétaires comme ci-après :

<b>AUGMENTATION DE CREDIT</b>	<b>RECETTE</b>	<b>DÉPENSE</b>
<b>Chap 10/10226 : Taxe d’aménagement</b>	+ 739.14 €	
<b>D21318/2019-02 : Four à Pain</b>	+ 739.14 €	
<b>VIREMENT DE CREDIT</b>	<b>RECETTE</b>	<b>DÉPENSE</b>
<b>Chap 020 : 020 dépenses imprévues</b>	-413.98€	
<b>D21318/2019-02 : Four à Pain</b>		+ 413.98 €

- MÊME SÉANCE -

### **N°2020-28 : Décision modificative DM n°2 – DM2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2020. En effet, le montant reporté dans le logiciel métier des restes à réaliser en section d'investissement comporte une erreur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier les inscriptions budgétaires comme ci-après :

AUGMENTATION DE CREDIT	RECETTE	DÉPENSE
Chap 13 / Compte 1341 DETR	+ 17 €	
D2188/2019-01 : Sécurité incendie Gary	+ 17 €	

- MÊME SÉANCE -

### **N°2020-29 : Décision modificative DM n°3 – DM3**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2020. En effet, le montant chiffré au chapitre 65 concernant les autres charges de la gestion courante est insuffisant. Monsieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier les inscriptions budgétaires comme ci-après

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Chap 13 : Atténuation de charges			6419	8820
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes	65584	700		
	658	8120		
FONCTIONNEMENT		8820		8820

- MÊME SÉANCE -

### **N°2020-30 : Décision modificative DM n°4 – DM4**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2020. En effet, suite à la décision de ce soir il convient de prévoir au budget une ouverture de crédit pour la réalisation de l'opération foncière non prévu au budget 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 Voix Pour, 1 Voix Contre, 0 Abstention, décide de modifier les inscriptions budgétaires comme ci-après :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Chap 11 : Charges à caractère général	6228	- 100 000		
023 : virement à la section d'investissement	023	+100 000		
INVESTISSEMENT				
021 : virement de la section de fonctionnement			021	+100 000
Chap 21 : Immobilisation corporelles				
Autres bâtiments publics : Programme 2020-02	21318	+90 000		
Etudes : Programme 2020-02	2031	+10 000		
Total Programme 2020-02		+100 000		

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

RECU EN PREFECTURE LE 23/09/2020

### III. QUESTIONS DIVERSES

- Mme Venerin, habitante aux Place, souhaite acheter le chemin qui traverse la propriété. Une enquête publique va être ouverte.
- Une demande a été déposée à la mairie pour une utilisation de la salle un samedi après-midi par mois jusqu'au mois de Mai prochain. Le conseil décide de proposer le vendredi après-midi, autorisation renouvelable par trimestre
- Repas des anciens : Face à la crise du Covid il n'est pas pertinent de regrouper les anciens ; Monsieur le Maire propose de remplacer le repas par des colis pour cette année.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une convention a été passé avec Monsieur Vielcazals concernant les nombreuses œuvres et collections (cartes postales, journaux, livre, photographies...) en sa possession dont il fait don à la mairie. Cette convention garantit la restitution de l'ensemble de ses collections à l'intéressé sur simple demande de sa part

### IV. INFORMATION DU CONSEIL

- Information est donnée sur l'aide du Conseil départemental pour l'achat de véhicule électrique (plaquette à disposition au secrétariat de la mairie).
- Philippe Mousseau rend compte de la commission action sociale de la communauté de communes : toutes personnes peut se rendre dans les trois maisons de service au public pour effectuer les démarches administratives
- Philippe Mousseau fait le point sur l'avancée du Plan communal de Sauvegarde : il indique qu'il a prévu de contacter les habitants pour inventorier le matériel susceptible d'être utile en cas de catastrophes naturelles.
- Roger Bourhoven fait le point sur les travaux de la réserve incendie.